

Compte rendu du CTPC du 29 avril 2009

Réunie dans une formation à 10 membres, en attendant la décision du Conseil d'Etat de le porter à 20 membres et de permettre à la CFTC de siéger comme membre à part entière, ce CTPC se réunissait en deuxième convocation après le boycott de la première convocation au début du mois par les organisations syndicales.

La CFTC y a donc participé en tant qu' invitée et sans droit à la parole.

Présidé par Philippe Rambal, Directeur adjoint, le CTPC après les liminaires d'usage a abordé les sujets à l'ordre du jour.

Concernant la transformation du service des pensions en service à compétence nationale (voir compte rendu du 25 mars), ont été reprecisés les tenants et aboutissants de cette réforme ; les textes ont été votés par l'administration et la CFDT.

Concernant le rapprochement des services de direction « fiscalité directe locale » des directions des services fiscaux et des pôles « fiscalité directe locale » des TG, l'administration a rappelé le bien fondé du regroupement, qui est le parachèvement de la démarche engagée à la DGCP ; elle a précisé aussi que le calendrier était découplé de celui des SIP et que la généralisation se ferait au 4^e trimestre 2009. Enfin, elle a accepté que les règles de vie quotidienne dans ces services rapprochés soient communes ; le rapprochement a été voté par l'administration, FO et la CFDT.

Concernant la création de pôles de gestion des consignations, l'administration a indiqué que c'est pour la caisse des dépôts un point stratégique que de traiter les problèmes de consignation, et qu'il s'agit d'un maillage expérimental ; seule l'administration a voté en faveur de cette création.

Enfin sur les questions diverses, l'administration a indiqué que le délai d'option des agents du domaine est reporté, le sujet étant en cours d'expertise. Concernant la campagne IR, elle a indique que le groupe de travail sur l'accueil dans les SIP est imminent et qu'elle demeure attentive aussi à la question des destinataires de la prime de campagne . Au sujet des journées comptables, elle a précisé que le jour « ministre » qui se substitue aux jours comptables serait généralisé à l'ensemble de la DGFIP à compter de 2010. En attendant, un dispositif transitoire est mis en place (voir explications précises sur le site).

Commencé à 9h30, le CTPC s'est terminé à 13h45.